



**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023
COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET DE SOLIDARITÉ DE SAINTE-GERTRUDE**

À tous les membres de la Coopérative de Santé et de Solidarité de Sainte-Gertrude/Gentilly ;
Mme Diane Leblanc, présidente du conseil d'administration, a le plaisir de vous inviter à la
prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra le :

Date : Mercredi 13 septembre 2023

Heure : 18 h 00

Lieu : Salle de Villers, 6295 rue des Pins, Bécancour

Les membres présents auront à se prononcer sur des modifications et des ajouts apportés
aux règlements généraux ainsi que sur des changements importants de l'organisation pour
les années 2023 et 2024.

Les documents relatifs au projet de modifications et d'ajouts aux règlements généraux sont
disponibles à la coopérative, en appelant au **819-297-2911** ou par courriel
coopsantestegertrude@gmail.com. On vous invite à confirmer votre présence au plus tard le
vendredi 8 septembre, 16 h 30, aux mêmes coordonnées.

Au plaisir de vous rencontrer,
Diane Leblanc
Présidente

N.B. : Voir l'ordre du jour au verso.



ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023
COOPÉRATIVE DE SANTÉ ET DE SOLIDARITÉ DE SAINTE-GERTRUDE

Date : Mercredi 13 septembre 2023, 18 h 00

Lieu : Salle de Villers, 6295 rue des Pins, Bécancour

1. Ouverture de l'assemblée 2023 par la présidente du conseil d'administration ;
2. Vérification du quorum de l'AGA 2023 ;
3. Nomination du président et de la secrétaire d'assemblée ;
4. Acceptation des invités ;
5. Lecture de l'avis de convocation pour 2023 ;
6. Mot de bienvenue par le président d'assemblée ;
7. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
8. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022 ;
9. Présentation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 par l'auditeur ;
10. Décision sur la répartition des trop-perçus (selon les Statuts) ;
11. Nomination des vérificateurs pour 2023 ;
12. Rapport annuel des actions 2022 et vote pour la ratification des actes posés par les administrateurs en 2022 et 2023 ;
13. Modifications aux règlements généraux ;
 - 13.1 Chapitres I, II, V, VI
Diminution du nombre d'administrateurs et harmonisation des articles (articles 1.1 a, 2.1 a, 5.2, 5.3, 5.4.1, et Chapitre VI) ;
 - 13.2 Projet de règlement n° 2 Emprunt et octroi de garanties ;
14. Vote pour l'autorisation du transfert de l'immeuble et son contenu par vente de gré à gré ;
15. Explications par le président d'assemblée des postes électifs selon l'article 87 de la Loi sur les coopératives, modifié par l'article 11.1 du présent ordre du jour ;
16. Dépôt des lettres de démission des administrateurs ;
17. Élection des administrateurs ;
18. Période de questions ;
19. Levée de l'assemblée.